



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Compte-rendu du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 24 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 22

Etaient présents (20) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie

Pouvoirs (2) : DEBLOIS Marie-Noëlle à JEANDILLOU Corinne ; WAMPACH Joe à RAIGNE Philippe

Absents excusés (5) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ; WAMPACH Joe

Absents (0) :

**A l'ordre du jour :**

- 1- Désignation de secrétaires de séance : en séance
- 2- Approbation CR du 6 mars 2023 : annexe 1
- 3- Exercice des délégations du bureau et du Président
- 4- Convention avec le SEHV pour la réalisation d'un diagnostic énergétique sur les logements de la place de l'Eglise à Neuvic-Entier
- 5- Adoption du rapport d'activité 2022 de la SPL Terres de Limousin : annexe 2
- 6- Avenant à la convention Rando-Millevaches : annexe 3
- 7- Projet de vente de parcelles de la ZAE
- 8- Comptes administratifs 2022 (SPANC-SPAC-AEP)
- 9- Comptes de gestion 2022 (SPANC-SPAC-AEP)
- 10- Comptes financiers uniques 2022 (Budget Principal, Boulangerie, Immeubles locatifs, Office de tourisme, ZAE)
- 11- Affectation de résultats
- 12- Vote des taux des taxes locales 2023 et état des produits locaux
- 13- Vote des budgets primitifs 2023
- 14- Projet de Réseau de chaleur
- 15- Attribution du marché de remplacement des conduites d'eau potable sur la commune de La Croisille sur Briance
- 16- Affaires diverses

**Point 1 : Désignation des secrétaires de séance :** Dominique DAUDE et Micheline DE CUYPER

**Point 2 : Approbation CR du 6 mars 2023**

Le CR est adopté à l'unanimité.

Madame RIVET souhaite apporter une information complémentaire sur le point 6 concernant l'association d'aide à la personne Monts et Barrages. Effectivement, seule la commune de Châteauneuf la Forêt fait payer un loyer (locaux mis à disposition gratuitement sur les communes de Saint Léonard de Noblat et Eymoutiers). Cependant, le loyer demandé à l'association ne couvre pas l'ensemble des charges supportées par la commune. La différence est d'environ 4 000 € qui restent à la charge de la commune.

**Point 3 : Exercice des délégations du Président et du Bureau Communautaire**

- Bureau des maires : annulation de la partie immobilier d'entreprise de la subvention accordé en 2021 à l'entreprise CALLIOPE de Linards
- Renouvellement du contrat avec JVS Mairistem pour le logiciel Interco-Web pour 3 ans : 5 658,8 €/an et 2 646 € de droit d'accès
- Livraison fioul mars 2023 (2 500 l) : 3 112,5 €
- Réparation de la mini-pelle : 7 203,54 €

Le Président rappelle que la mini-pelle est mise à rude épreuve puisqu'elle est aujourd'hui principalement utilisée par le service eau et assainissement pour réparer les fuites d'eau ou réaliser des branchements. Il faudra certainement songer à son remplacement prochainement. Certains élus demandent s'il ne faudrait pas investir dans une mini-pelle plus grosse. C'est une possibilité à étudier, mais il faut prendre en compte également les contraintes liées au permis nécessaire pour transporter la mini-pelle sur les chantiers et l'accessibilité à ceux-ci.

**Point 4 : Convention avec le SEHV pour la réalisation d'un diagnostic énergétique sur les logements de la place de l'Eglise à Neuvic-Entier**

Monsieur le Président expose au Conseil :

*Vu la délibération 2016-41 en date du 20 juin 2016, par laquelle la Communauté de Communes Briance Combade a décidé d'adhérer au service « Énergies Service Public 87 » (ESP87) du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) ;*

*Vu la délibération en date du 16 novembre 2010 du SEHV précisant les modalités d'intervention et de financement des études énergétiques pour les collectivités adhérentes au service ESP87 ;*

*Vu l'article 2 de la convention d'adhésion précisant les conditions de réalisation, par le service ESP87 du SEHV maître d'ouvrage, des études sollicitées par les collectivités adhérentes ;*

*Considérant que dans le cadre de cette adhésion notre collectivité a pu bénéficier d'un bilan énergétique de son patrimoine ;*

Il propose, au vu des actions présentées, d'approfondir ce dossier en mandatant le service ESP87 pour la réalisation d'une étude supplémentaire.

Il s'agit notamment de disposer d'un diagnostic énergétique sur le bâtiment « logements sociaux, 1 place de l'église à Neuvic-Entier ». Cette étude permettra d'évaluer la faisabilité technique, économique, financière et environnementale du projet.

L'étude sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SEHV, au moyen d'un marché qui établit les conditions techniques et financières de sa réalisation.

Le service ESP87 établira une convention afin de valider le contenu, le coût et le délai de réalisation de ces études.

**Conditions financières :**

Les études sont financées par le SEHV qui règle directement l'entreprise dans les conditions du marché passé par le Syndicat.

La Communauté de Commune remboursera le Syndicat, sur la base du coût réel TTC des études, après émission par le SEHV d'un titre de recouvrement suivant le solde de ces études. **Le montant TTC de cette étude est estimé à 3 074,76 €.**

Dans le même temps, le SEHV octroie une subvention établie conformément à la délibération du 16 novembre 2010. Cette subvention résulte des fonds propres du SEHV et s'inscrit en partenariat avec l'ADEME, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Le SEHV se chargera de présenter les dossiers de subvention auprès des différents partenaires, **la collectivité ayant la garantie de percevoir un montant de subvention déterminée à hauteur de 80% du montant HT de ces études** (à l'exception des études qui répondraient à une obligation réglementaire et des réunions supplémentaires demandées par la Collectivité). Ce montant constitue un montant maximum d'engagement du SEHV.

Cette subvention résulte de la volonté des élus du SEHV d'accompagner ses adhérents dans leurs démarches d'action dans le domaine des économies d'énergies. Ces études étant la base indispensable à la mise en œuvre raisonnée de ces actions.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **DE SOLLICITER** la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, Energies Haute-Vienne pour une étude de diagnostic énergétique des logements du 1 place de l'Eglise à Neuvic-Entier ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet et notamment la convention présentée en annexe.

**Point 5 : Adoption du rapport d'activité 2022 de la SPL Terres de Limousin**

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Briance Combade a adhéré à la Société Publique Locale (SPL) dédiée au développement touristique par délibération 2020-57 du 14 septembre 2020.

Conformément à l'article L.3131-5 du Code général des collectivités territoriales et aux dispositions de mise en œuvre du contrôle analogue spécifiées dans le règlement intérieur de la Société, la SPL doit rendre des comptes aux collectivités ou groupements actionnaires notamment au travers de la communication par le représentant au Conseil d'administration de la SPL, d'un rapport annuel d'activités.

Le rapport annuel d'activités 2022 de la SPL Terres de Limousin figurant en annexe de la présente délibération est à ce titre soumis à l'organe délibérant de la Communauté de communes.

*Vu l'article 104 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;*

*Vu les lois n° 2010-559 du 28 mai 2010 et n° 2019-463 du 17 mai 2019 ;*

*Vu les articles L.1111-4, L.1111-10, L.1531-1, L.3121-23 et L.3131-5 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes ;*

*Vu les délibérations du Conseil communautaire 2020-57 du 14 septembre 2020 et 2021-39 du 5 juillet 2021 relative à la constitution de la SPL dédiée au tourisme et à la mise en œuvre des modalités de contrôle analogue de la SPL Terres de Limousin ;*

*Vu les statuts constitutifs de la Société publique locale Terres de Limousin en date du 29 avril 2021 et le règlement intérieur de la Société ;*

Monsieur SAUTOUR fait un historique rapide de la création de la SPL et de ses missions, puis il présente de manière synthétique les actions réalisées en 2022. Il informe le Conseil que le lancement de la marque de destination est prévu le 6 avril 2023 au Pôle de Lanaud et qu'à cette occasion, le Président et lui-même ont participé à un reportage, comme toutes les autres structures adhérentes à la SPL. Le film qui en résultera sera projeté le 6 avril. Le Président précise que l'ensemble des images tournées, même non utilisées dans le montage final, sera mis à disposition de la communauté de communes. Monsieur SAUTOUR indique que la Présidente de la SPL, Madame MORIZIO, et son directeur, Monsieur BUISSON, ont proposé de venir faire une présentation des missions de la SPL si les élus le souhaitent.

Monsieur DIDIERRE dit que l'une des utilités majeures de la SPL repose sur le fait que c'est une porte d'entrée unique pour les réservations touristiques sur le territoire.

Monsieur LE GOUFFE remarque que l'arrivée de Limoges Métropole dans la SPL consolide le projet.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel d'activités 2022 de la SPL Terres de Limousin tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

**Point 6 : Avenant à la convention Rando-Millevaches**

Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures se sont associées autour du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) en signant la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif sont la mise en place d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée et son déploiement. Pour répondre à ces objectifs, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de disposer de temps d'animation dédié au projet afin de conduire des missions de saisie sur Geotrek, de suivi de prestations et de pilotage de projet.

La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement pour une durée de trois ans.

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu en octobre 2020, les partenaires présents ont confirmé souhaiter poursuivre le projet et pérenniser le poste d'animation.

La convention n°2 a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Il a été décidé également de maintenir un montage financier similaire au montage initial de la convention-cadre, soit 80 % pris en charge par les communautés de communes et les communes partenaires et 20 % des frais salariaux pris en charge par le SMAG PNRML.

Le COPIL a décidé de poursuivre un montage financier basé sur la clé de répartition par nombre d'habitants et de conserver la répartition par heures consacrées pour chaque structure.

En janvier 2023, la commune de Bugeat a quitté la communauté de communes de Haute-Corrèze communauté (HCC) et intègre la communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources (V2M).

**Objet de l'avenant**

Compte tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé d'établir un avenant n°1 à la convention multipartite relative au projet Rando Millevaches – Application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2022-2023-2024.

L'avenant a pour objet de :

- Préciser le passage de la commune de Bugeat de la communauté de communes HCC à V2M ;
- Modifier la clé de répartition par nombre d'habitants des communautés de communes HCC et V2M ;
- Modifier le plan de financement pour les années 2023 et 2024.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **DE VALIDER** la proposition d'avenant n°1 ci-joint annexé à la convention de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2022-2023-2024 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à convention de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2022-2023-2024.

## Point 7 : Projet de vente de parcelles de la ZAE

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 6 février 2023, le Conseil Communautaire a donné son accord pour la vente de la parcelle A 1631 au prix de 4,99 € HT/m<sup>2</sup>.

Par téléphone et par courrier du 16 mars 2023, le contrôle de légalité n'a pas validé cette délibération car le prix de vente de 4,99 € HT/m<sup>2</sup> n'a pas été réactualisé par les Domaines depuis la délibération de 2007. La communauté de communes a donc fait une demande d'avis aux Domaines le 24 février 2023, qui a rendu son avis le 2 mars 2023. Au paragraphe 8.2 de ce rapport, il est préconisé un prix de vente qui diffère selon les lots : 4,5 € HT/m<sup>2</sup> ou 4,99 € HT/m<sup>2</sup> selon la superficie des parcelles restant à vendre.

Afin de conserver une homogénéité sur le prix de vente des parcelles restant à vendre, qui sont contiguës et possèdent des caractéristiques similaires sur la nature du terrain, le Président propose un prix de vente unique à 4,50 € HT/m<sup>2</sup>.

Monsieur RAIGNE ne comprend pas pourquoi le prix proposé est plus bas qu'en 2007 et pourquoi différents prix sont proposés. Il lui est expliqué que les Domaines proposent un prix de vente en comparant les ventes réalisées les dernières années sur des zones similaires. De plus, il est considéré que toute parcelle ou lot de parcelles de plus de 5000 m<sup>2</sup> est dévaluée de 10%.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (20 pour, 2 contre : RAIGNE Philippe, WAMPACH Joe) :**

- **DE FIXER** le prix de vente des parcelles de la ZAE La Croix Lattée à Neuvic-Entier à 4,5 € HT/m<sup>2</sup>, pendant toute la durée de validité de l'avis des Domaines du 28 février 2023.

Monsieur le Président rappelle la demande formulée par Anthony DOUGE, représentant de la SCI ATHELIS pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1631, d'une superficie de 4 108 m<sup>2</sup>, située sur la ZAE de la Croix Lattée à Neuvic-Entier, en vue de la création :

- d'un entrepôt servant de réserve déportée pour le Super U de Châteauneuf la Forêt
- de box de stockage, de garages de véhicules ou tous autres biens.

Par courrier du 14 mars 2023, Monsieur DOUGE fait part de son souhait d'acquérir une parcelle supplémentaire : la parcelle A 1611 d'une superficie de 4 691 m<sup>2</sup>.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **DE DONNER SON ACCORD** pour la cession des parcelles de la ZAE La Croix Lattée cadastrées A 1631 et A 1611 à Neuvic-Entier, d'une superficie de 4 108 m<sup>2</sup> et 4 691 m<sup>2</sup> à la SCI ATHELIS domiciliée Pont la Prairie 87130 CHATEAUNEUF LA FORET, au prix de 4,5 € HT/m<sup>2</sup>, soit un total de 39 595,5 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir pour conclure la cession.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande formulée le 2 mars 2023 par Olivier BOURRIQUET, représentant de la SCI LES QUATRE VENTS pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1628 d'une superficie de 2 340 m<sup>2</sup>, située sur la ZAE de la Croix Lattée à Neuvic-Entier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **DE DONNER SON ACCORD** pour la cession de la parcelle de la ZAE La Croix Lattée cadastrée A 1628 à Neuvic-Entier, d'une superficie de 2 340 m<sup>2</sup> à la SCI LES QUATRE VENTS domiciliée Lotissement de la Barnique 87130 MASLEON, au prix de 4,5 € HT/m<sup>2</sup>, soit un total de 10 530 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir pour conclure la cession.

Madame JEANDILLOU demande des précisions sur la section d'investissement du budget ZAE qui est en déficit. Le produit de ces ventes ne couvrira pas ce déficit, et il ne reste plus qu'une parcelle à vendre. Monsieur FORESTIER répond que les parcelles accueillant la centrale photovoltaïque ne sont pas vendues, mais seulement louées. Cela peut donc expliquer le fait qu'il restera un déficit. Monsieur LE GOUFFE répond également que le budget ZAE est un budget de stocks, comme les budgets de lotissement. Ce n'est donc pas un budget comme les autres budgets de la collectivité et on ne peut pas les

comparer. Il invite Madame JEANDILLOU à se rapprocher de la Conseillère aux Décideurs Locaux ou à des spécialistes pour plus d'informations sur ce type de budget.

#### Point 8 : Comptes administratifs 2022 (SPANC-SPAC-AEP)

Monsieur le Président quitte la salle et laisse la Présidence à Madame Françoise RIVET, Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et financières.

Madame la Vice-Présidente présente les budgets primitifs et les décisions modificatives pour les budgets annexes SPANC, SPAC et AEP de la Communauté de Communes qui se résument ainsi :

CA2022	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
<b>LIBELLÉ</b>						
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SPANC 2022</b>						
Résultats reportés		2 019,27		9 452,34		11 471,61
Opérations de l'exercice	30 044,07	35 707,00	0,00	625,39	30 044,07	36 332,39
<b>TOTAUX</b>	30 044,07	37 726,27	0,00	10 077,73	30 044,07	47 804,00
Résultats de clôture		<b>7 682,20</b>		<b>10 077,73</b>		17 759,93
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		7 682,20		10 077,73		17 759,93
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>7 682,20</b>		<b>10 077,73</b>		<b>17 759,93</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SPAC 2022</b>						
Résultats reportés	122 404,72 €			192 115,72 €		69 711,00 €
Opérations de l'exercice	361 044,91 €	483 836,80 €	105 145,10 €	132 390,79 €	466 190,01 €	616 227,59 €
<b>TOTAUX</b>	483 449,63 €	483 836,80 €	105 145,10 €	324 506,51 €	466 190,01 €	685 938,59 €
Résultats de clôture		<b>387,17</b>		<b>219 361,41 €</b>		<b>219 748,58 €</b>
Restes à réaliser			1 485,00		1 485,00 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>			106 630,10	324 506,51	467 675,01 €	685 938,59 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>387,17</b>		<b>219 361,41</b>		<b>219 748,58</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2022</b>						
Résultats reportés	39 850,80 €			254 575,23 €		214 724,43 €
Opérations de l'exercice	699 235,08 €	829 862,41 €	104 313,20 €	184 389,84 €	803 548,28 €	1 014 252,25 €
<b>TOTAUX</b>	739 085,88 €	829 862,41 €	104 313,20 €	438 965,07 €	803 548,28 €	1 228 976,68 €
Résultats de clôture		<b>90 776,53</b>		<b>334 651,87 €</b>		<b>425 428,40 €</b>
Restes à réaliser			3 712,50 €		3 712,50 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>			108 025,70 €	438 965,07 €	807 260,78 €	1 228 976,68 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>90 776,53</b>		<b>330 939,37</b>		<b>421 715,90</b>

Après en avoir délibéré et pris connaissance de la note « annexe 5 NOTE CA 2022 », le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** pour chacune des comptabilités des budgets annexes SPANC, SPAC et AEP, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ADOPTER** les comptes administratifs 2022 des budgets annexes SPANC, SPAC et AEP.

#### Point 10 : Comptes financiers uniques 2022 - Budget Principal, budgets annexes Boulangerie, Immeubles locatifs, Office de tourisme et ZAE

Le Président étant toujours sorti de la salle, Madame RIVET présente les Comptes Financiers Uniques (CFU).

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

La Communauté de Communes Briance Combade s'est portée candidate à cette expérimentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (délibération 2021-88 du 20 décembre 2021) pour l'ensemble de ses budgets soumis à la nomenclature M57 : **Budget Principal, budgets annexes Boulangerie, Immeubles Locatifs, Office de Tourisme et ZAE.**

Le budget principal et les budgets annexes Boulangerie, Immeubles Locatifs, Office de Tourisme et ZAE de l'exercice 2022 pour lesquels les Comptes Financiers Uniques vous sont soumis ont été exécutés du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2023 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

Madame la Vice-Présidente présente l'ensemble des budgets primitifs et des décisions modificatives pour chaque budget de la Communauté de Communes soumis à la nomenclature M57 qui se résument ainsi :

CA 2022	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022</b>						
Résultats reportés		16 697,16	233 549,72		233 549,72	16 697,16
Opérations de l'exercice	3 228 309,08	3 509 608,36	422 995,57	512 962,25	3 651 304,65	4 022 570,61
<b>TOTAUX</b>	3 228 309,08	3 526 305,52	656 545,29	512 962,25	3 884 854,37	4 039 267,77
<b>RESULTATS DE CLÔTURE</b>		<b>297 996,44</b>	<b>143 583,04</b>			<b>154 413,40</b>
Restes à réaliser			3 189,30	180 152,95		176 963,65
<b>TOTAUX CUMULES</b>			659 734,59	693 115,20	3 884 854,37	4 216 231,42
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>297 996,44</b>		<b>33 380,61</b>		<b>331 377,05</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE IMMEUBLES LOCATIFS 2022</b>						
Résultats reportés			43 374,51		43 374,51	
Opérations de l'exercice	18 232,44	50 494,60	40 909,81	34 026,22	59 142,25	84 520,82
<b>TOTAUX</b>	18 232,44	50 494,60	84 284,32	34 026,22	102 516,76	84 520,82
Résultats de clôture		<b>32 262,16</b>	<b>50 258,10</b>		<b>17 995,94</b>	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		32 262,16	50 258,10		17 995,94	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>32 262,16</b>	<b>50 258,10</b>		<b>17 995,94</b>	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE BOULANGERIE 2022</b>						
Résultats reportés		2 580,78	10 082,55		7 501,77	
Opérations de l'exercice	9 587,77	11 128,80	9 896,15	29 845,23	19 483,92	40 974,03
<b>TOTAUX</b>	9 587,77	13 709,58	19 978,70	29 845,23	26 985,69	40 974,03
Résultats de clôture		<b>4 121,81</b>		<b>9 866,53</b>		<b>13 988,34</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		4 121,81		9 866,53		13 988,34
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>4 121,81</b>		<b>9 866,53</b>		<b>13 988,34</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME 2022</b>						
Résultats reportés		16 750,69		7 135,77		23 886,46
Opérations de l'exercice	43 307,10	51 240,88	0,00	523,10	43 307,10	51 763,98
<b>TOTAUX</b>	43 307,10	67 991,57	0,00	7 658,87	43 307,10	75 650,44
Résultats de clôture		<b>24 684,47</b>		<b>7 658,87</b>		<b>32 343,34</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		24 684,47		7 658,87		32 343,34
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>24 684,47</b>		<b>7 658,87</b>		<b>32 343,34</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE 2022</b>						
Résultats reportés	531,67		119 209,31		119 740,98	
Opérations de l'exercice	121 457,23	121 457,23	120 333,27	119 209,31	241 790,50	240 666,54
<b>TOTAUX</b>	121 988,90	121 457,23	239 542,58	119 209,31	361 531,48	240 666,54
Résultats de clôture	<b>531,67</b>		<b>120 333,27</b>		<b>120 864,94</b>	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	531,67		120 333,27		120 864,94	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>531,67</b>		<b>120 333,27</b>		<b>120 864,94</b>	

Les résultats de clôture seront à affecter aux budgets primitifs 2023 dans une délibération suivante.

Après avoir pris connaissance de la note annexée « annexe 5\_NOTE CA 2022 » et s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes financiers uniques dressés conjointement par l'Ordonnateur et le Comptable, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Madame JEANDILLOU pose une question sur la répartition analytique des dépenses et des recettes concernant le service eau et assainissement présentée dans la note CA 2022. Elle ne comprend pas pourquoi les chiffres de correspondent pas à ce qui est présenté dans les CA de ces budgets. La DGS lui répond que cette répartition analytique prend en compte seulement

les mouvements retranscrits dans le budget principal, mais pas ceux des budgets annexes. Ainsi, on retrouve par exemple dans le budget principal, certaines dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnels du service de l'eau et de l'assainissement, ces frais étant ensuite refacturés aux budgets annexes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **DE STATUER** favorablement sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **D'ADOPTER** les comptes financiers uniques pour l'exercice 2022 dressés conjointement par le Comptable et l'Ordonnateur, pour le budget principal et les budgets annexes Boulangerie, Immeubles Locatifs, Office de Tourisme et ZAE.

**Point 9 : Comptes de gestion 2022 des budgets annexes SPANC-SPAC-AEP**

Le Président réintègre la salle.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022, lors de la présente séance, concernant les budgets annexes SPANC, SPAC et AEP de la Communauté de communes Briançonnais ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes de gestion du Comptable sont conformes aux comptes administratifs 2022 ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **DE STATUER** favorablement sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **DE STATUER** favorablement sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DE DECLARER** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par M. Philippe Bourgeois, Trésorier, pour les budgets annexes SPANC, SPAC et AEP, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Point 11 : Affectation des résultats**

Après l'avoir présenté au Bureau des Maires du 27 mars 2023, Madame la Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et financières propose l'affectation des résultats des budgets 2022 comme suit pour l'exercice 2023 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 budget général		
<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépenses)	3 228 309,08 €
	Total des titres (recettes)	3 509 608,36 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>281 299,28 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépenses)	422 995,57 €
	Total des titres (recettes)	512 962,25 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>89 966,68 €</b>
<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>		
Fonctionnement		
<b>B</b>	002-Excédents	16 697,16 €
Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 233 549,72 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>297 996,44 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	- <b>143 583,04 €</b>
<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
Intégration des RAR d'investissement		
<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	3 189,30 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	180 152,95 €
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>176 963,65 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>33 380,61 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	Report au fonctionnement R002	199 496,44 €
<b>Investissement</b>		
	Report en investissement D001	- 143 583,04 €
	Affectation en réserves R1068	98 500,00 €
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>154 413,40 €</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022 budget logements</b>		
	<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>	
	<b>EXPLOITATION</b>	
	Total des mandats (dépenses)	18 232,44 €
	Total des titres (recettes)	50 494,60 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>32 262,16 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Total des mandats (dépenses)	40 909,81 €
	Total des titres (recettes)	34 026,22 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>- 6 883,59 €</b>
	<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>	
	Fonctionnement	
<b>B</b>	002-Excédents	
	Investissement	
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	<b>- 43 374,51 €</b>
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>32 262,16 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>- 50 258,10 €</b>
	<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>	
	Intégration des RAR d'investissement	
	<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>- 50 258,10 €</b>
	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>	<b>- 17 995,94 €</b>
	<b>Fonctionnement</b>	
	Report au fonctionnement R002	
	<b>Investissement</b>	
	Report en investissement D001	<b>- 50 258,10 €</b>
	Affectation en réserves R1068	<b>32 262,16 €</b>
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>- 17 995,94 €</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 boulangerie		
<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépenses)	9 587,77 €
	Total des titres (recettes)	11 128,80 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>1 541,03 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépenses)	9 896,15 €
	Total des titres (recettes)	29 845,23 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>19 949,08 €</b>
<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>		
Fonctionnement		
<b>B</b>	002-Excédents	2 580,78 €
Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 10 082,55 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>4 121,81 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>9 866,53 €</b>
<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
Intégration des RAR d'investissement		
<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	0,00 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>9 866,53 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	Report au fonctionnement R002	4 121,81 €
<b>Investissement</b>		
	Report en investissement R001	9 866,53 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>13 988,34 €</b>

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022 office de tourisme</b>		
<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépenses)	43 307,10 €
	Total des titres (recettes)	51 240,88 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>7 933,78 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépenses)	- €
	Total des titres (recettes)	523,10 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>523,10 €</b>
<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>		
Fonctionnement		
<b>B</b>	002-Excédents	16 750,69 €
Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	7 135,77 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>24 684,47 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>7 658,87 €</b>
<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
Intégration des RAR d'investissement		
<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		
Dépenses (20-21-23) selon état des RAR		
Recettes (emprunts, subventions, etc.)		
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>7 658,87 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	Report au fonctionnement R002	24 684,47 €
<b>Investissement</b>		
	Report en investissement R001	7 658,87 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>32 343,34 €</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ZAE		
<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépenses)	121 457,23 €
	Total des titres (recettes)	121 457,23 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	- €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépenses)	120 333,27 €
	Total des titres (recettes)	119 209,31 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	- 1 123,96 €
<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>		
Fonctionnement		
<b>B</b>	002- Résultat d'exploitation reporté	- 531,67 €
Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 119 209,31 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	- 531,67 €
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	- 120 333,27 €
<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
Intégration des RAR d'investissement		
<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	0,00 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	- 120 333,27 €
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>		
		120 864,94 €
<b>Fonctionnement</b>		
	Report au fonctionnement D002	- 531,67 €
<b>Investissement</b>		
	Report en investissement D001	- 120 333,27 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	- 120 864,94 €

<b>COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2022</b>		
<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépenses)	30 044,07 €
	Total des titres (recettes)	35 707,00 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>5 662,93 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépenses)	- €
	Total des titres (recettes)	625,39 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>625,39 €</b>
<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>		
Fonctionnement		
<b>B</b>	002-Excédents	2 019,27 €
Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	9 452,34 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>7 682,20 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>10 077,73 €</b>
<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
Intégration des RAR d'investissement		
<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	0,00 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>10 077,73 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	Report au fonctionnement R002	7 682,20 €
<b>Investissement</b>		
	Report en investissement R001	10 077,73 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>17 759,93 €</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SPAC		
<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépenses)	361 044,91 €
	Total des titres (recettes)	483 836,80 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>122 791,89 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépenses)	105 145,10 €
	Total des titres (recettes)	132 390,79 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>27 245,69 €</b>
<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>		
Fonctionnement		
<b>B</b>	002-Déficit	- 122 404,72 €
Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (R)	192 115,72 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>387,17 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>219 361,41 €</b>
<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
Intégration des RAR d'investissement		
<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	1 485,00 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>-1 485,00 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>217 876,41 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2022</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	Report au fonctionnement R002	387,17 €
<b>Investissement</b>		
	Report en investissement R001	219 361,41 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>219 748,58 €</b>

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EAU POTABLE		
<b>RESULTATS BRUTS 2022 :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
	Total des mandats (dépenses)	699 235,08 €
	Total des titres (recettes)	829 862,41 €
<b>A</b>	<b>Différence</b>	<b>130 627,33 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Total des mandats (dépenses)	104 313,20 €
	Total des titres (recettes)	184 389,84 €
<b>A'</b>	<b>Différence</b>	<b>80 076,64 €</b>
<b>RESULTATS REPORTEES 2021 (inscrits au budget 2022)</b>		
Fonctionnement		
<b>B</b>	002-Déficit	- 39 850,80 €
Investissement		
<b>B'</b>	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	254 575,23 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
	Fonctionnement <b>C = A + B</b>	<b>90 776,53 €</b>
<b>D</b>	Investissement <b>D = A' + B'</b>	<b>334 651,87 €</b>
<b>ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)</b>		
Intégration des RAR d'investissement		
<b>Restes à réaliser d'investissement :</b>		
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	3 712,50 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	
<b>E</b>	<b>Solde</b>	<b>-3 712,50 €</b>
	<b>F = D + E = besoin de financement</b>	<b>330 939,37 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2021</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
	Report au fonctionnement R002	90 776,53 €
<b>Investissement</b>		
	Report en investissement R001	334 651,87 €
	Affectation en réserves R1068	
	<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>425 428,40 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité prend acte des reports et décide d'affecter les résultats comme suit :**

**Budget général :**

- report au fonctionnement R002 : + 199 496,44 €
- report en investissement D001 : - 143 583,04 €
- affectation en réserves R1068 : + 98 500,00 €

**Budget Annexe Immeubles locatifs :**

- report au fonctionnement R002 : 0 €
- report en investissement D001 : - 50 258,10 €
- affectation en réserves R1068 : + 32 262,16 €

**Budget Annexe Boulangerie :**

- report au fonctionnement R002 : + 4 121,81 €
- report en investissement R001 : + 9 866,53 €

**Budget Annexe Office de Tourisme :**

- report au fonctionnement R002 : + 24 684,47 €
- report en investissement R001 : + 7 658,87 €

**Budget Annexe ZAE :**

- report au fonctionnement D002 : - 531,67 €
- report en investissement D001 : - 120 333,27 €

**Budget Annexe SPANC :**

- report au fonctionnement R002 : + 7 682,20 €
- report en investissement R001 : + 10 077,73 €

**Budget Annexe SPAC :**

- report au fonctionnement R002 : + 387,17 €
- report en investissement R001 : + 219 361,41 €

**Budget Annexe Eau :**

- report au fonctionnement R002 : + 90 776,53 €
- report en investissement R001 : + 334 651,87 €

**Point 12 : Taux des taxes locales 2023 et états des produits locaux / TFB, TFNB, TH et CFE, TEOM et GEMAPI**

Madame la Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et financières présente le bilan des produits 2022 et la projection 2023 travaillée à la fois avec les services fiscaux, la commission des finances et déjà présentée au bureau communautaire du 27 mars 2023.

Cette simulation permet d'indiquer l'ensemble des produits locaux attendus en 2023.

MONTANTS 2022		MONTANTS 2023 <u>SANS VARIATION DE TAUX</u> (coef de revalorisation des bases = 7,1%)	
Taux CFE	31,00%	Taux CFE	31,00%
CFE Bases	654 540	CFE Bases	742 100
<b>CFE Produit (73111)</b>	<b>203 158 €</b>	<b>CFE Produit (73111)</b>	<b>230 051 €</b>
Taux TFB	5,68%	Taux TFB	5,68%
TFB base	4 757 753	TFB base	5 080 000
<b>TFB produit (73111)</b>	<b>270 204 €</b>	<b>TFB produit (73111)</b>	<b>288 544 €</b>
Taux TFNB	5,15%	Taux TFNB	5,15%

TFNB base	410 672	TFNB base	440 100
<b>TFNB produit (73111)</b>	<b>21 149 €</b>	<b>TFNB produit (73111)</b>	<b>22 665 €</b>
Taux TH 2020	10,11%	Taux TH	10,11%
TH bases	1 232 748	TH bases	1 320 000
<b>Produit TH (73111)</b>	<b>124 631 €</b>	<b>Produit TH (73111)</b>	<b>133 452 €</b>
<b>TAFNB produit</b>	<b>4 730 €</b>	<b>TAFNB produit (73111)</b>	<b>5 240 €</b>
<b>TVA (7382)</b>	<b>577 311</b>	<b>TVA / comp. TH (7351)</b>	<b>577 311</b>
		<b>TVA / comp. CVAE (7352)</b>	<b>Non Connu</b>
<b>CVAE (73112)</b>	<b>105 408</b>	<b>CVAE (73112) / SUPPRIME</b>	<b>SUPPRESSION</b>
IFER (73114)	66 447	IFER (73114)	69 307 €
TASCOM (73113)	33 792	TASCOM (73113)	33 792 €
<b>TOTAL</b>	<b>782 958 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>680 410 €</b>
<b>TOTAL PRODUIT LOCAUX ATTENDUS 2022</b>	<b>1 406 830 €</b>	<b>TOTAL PRODUIT LOCAUX ATTENDUS 2023</b>	<b>1 360 362 €</b>
<i>Dont 73111</i>	<i>623 872 €</i>	<i>Dont 73111</i>	<i>679 952 €</i>
<b>Alloc CFE (Usines) (74833)</b>	<b>99 049 €</b>	<b>Alloc CFE Usines (74832)</b>	<b>106 198 €</b>
<b>Alloc CFE (Base mini) (74833)</b>	<b>13 047 €</b>	<b>Alloc CFE Bases mini (74832)</b>	<b>12 856 €</b>
Alloc CFE (autres) (74833)	355 €	<b>Alloc CFE Autres (74832)</b>	536 €
Alloc CVAE (74833)	11 €	<b>Alloc CVAE (74832)</b>	0 €
<b>Alloc TFB (usines) (74834)</b>	<b>13 820 €</b>	<b>Alloc TFB Usines (74833)</b>	<b>14 815 €</b>
<b>Autres Alloc TFB (74834)</b>	<b>0 €</b>	<b>Autres Alloc TFB (74833)</b>	<b>0 €</b>
<b>Alloc TFNB (74834)</b>	<b>6 €</b>	<b>Alloc TFNB (74833)</b>	<b>8 €</b>
<b>TOTAL ALLOCATIONS 2022</b>	<b>126 288 €</b>	<b>TOTAL ALLOCATIONS 2023</b>	<b>134 413 €</b>
<b>FNGIR (739221)</b>	<b>-13 043 €</b>	<b>FNGIR (739221)</b>	<b>-13 043 €</b>
<b>DCRTP (748313)</b>	<b>0 €</b>	<b>DCRTP (748312)</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP</b>	<b>1 520 075 €</b>	<b>TOTAL FISCALITE + ALLOCATIONS + FNGIR/DCRTP (sauf comp CVAE)</b>	<b>1 481 732 €</b>
<b>TEOM</b>	<b>13,17%</b>	<b>TEOM</b>	<b>13,17%</b>
bases	4 774 554	bases	5 139 623
<b>produits TEOM (73133)</b>	<b>628 809 €</b>	<b>produits TEOM (73133)</b>	<b>676 888 €</b>
		KVTFB	1,014316
		KVTF	1,013935
		<b>Taux MAX</b>	<b>31,43%</b>

Au vu du besoin de financement de la section de fonctionnement du budget principal en 2023 projetée en période de préparation budgétaire et lors du bureau des maires du 27 mars 2023, Madame la Vice-Présidente propose de fixer le taux de la taxe foncière comme suit :

- Taxe Foncière bâti (TFPB) : 5,68% (coefficient multiplicateur de 1)
- Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 5,15 % (coefficient multiplicateur de 1)
- Cotisation Foncière des entreprises (CFE) : 31,00 % (coefficient multiplicateur de 1) - taux de référence en 2023 de 31,43 % avec des taux capitalisables mis en réserves : 0,43 points en 2023 + 0,03 points restants, soit 0,46 points ;

Madame la Vice-Présidente propose également de voter le produit attendu pour la TEOM 2023 pour couvrir les besoins de financement du service, soit 676 888 € et de fixer le taux comme suit :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 13,17 % (coefficient multiplicateur de 1)

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** des produits locaux attendus s'agissant de la taxe foncière bâtie ;
- **VOTE** le produit local attendu à 288 544 € sur la base des valeurs locatives connues à date de la délibération ;
- **FIXE** le taux de la TFB à 5,68 % pour 2023 (coefficient multiplicateur de 1).
  
- **PREND ACTE** des produits locaux attendus s'agissant de la taxe foncière non bâtie ;
- **VOTE** le produit local attendu à 22 665 € sur la base des valeurs locatives connues à date de la délibération ;
- **FIXE** le taux de la TFNB à 5,15 % pour 2023 (coefficient multiplicateur de 1).
  
- **PREND ACTE** des produits locaux attendus s'agissant de la taxe d'habitation ;
- **VOTE** le produit local attendu à 133 452 € sur la base des valeurs locatives connues à date de la délibération ;
- **FIXE** le taux de la TH à 10,11 % pour 2023 (coefficient multiplicateur de 1).
  
- **PREND ACTE** des produits locaux attendus s'agissant de la cotisation foncière des entreprises ;
- **VOTE** le produit local attendu à 230 051 € sur la base des valeurs locatives connues à date de la délibération ;
- **FIXE** le taux de la CFE à 31,00 % pour 2023 (coefficient multiplicateur de 1) - taux de référence en 2023 de 31,43 % avec des taux capitalisables mis en réserve : 0,43 points en 2023 + 0,03 points restants, soit 0,46 points.
- **DECIDE** de mettre un taux capitalisable en réserve de 0,43 %.
  
- **PREND ACTE** des produits locaux attendus s'agissant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;
- **VOTE** le produit local attendu à 676 888 € sur la base des valeurs locatives connues à date de la délibération ;
- **FIXE** le taux de la TEOM à 13,17 % pour 2023 (coefficient multiplicateur de 1).

Madame la Vice-Présidente propose également de voter le produit attendu pour la taxe GEMAPI 2023 afin de couvrir le besoin de financement de la compétence : 4,70 €/habitant (cotisation prévisionnelle GEMAPI + complément GEMAPI au SABV d'un montant de 26 710 €), soit 25 107,40 €.

Monsieur LAVAUD est étonné du montant de la cotisation GEMAPI au SABV. Elle aurait été moins élevée si la communauté de communes était restée avec le PETR Monts et Barrages. Il ne voit pas beaucoup de retombées sur le territoire pour ce montant. Madame RIVET répond que la commune de Châteauneuf la Forêt a beaucoup fait appel au SABV pour son problème de vanne du plan d'eau et qu'ils ont apporté beaucoup de soutien à la commune. Messieurs DIDIERRE et MATINAUD indiquent que les communes de La Croisille sur Briançe et Sussac font beaucoup appel à eux également. Neuvic-Entier aussi. De plus, la chargée de mission habite sur le territoire.

Le Président prend néanmoins en compte la remarque de Monsieur LAVAUD. Il demandera un bilan des activités sur le territoire Briançe Combade au SABV.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer le produit de la taxe GEMAPI pour 2023 à 25 107,40 € sur la base des cotisations du SABV connues à la date de la délibération ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

Madame la Vice-Présidente précise par ailleurs que la Communauté de Communes attend les produits de la TASCOM, des IFFER et des allocations compensatrices comme établis dans le tableau ci-dessus. Le produit de compensation de la CVAE n'est pas encore connu à ce jour, mais la moyenne des années 2020 à 2022 étant proche de 90 000 €, c'est ce montant qui a été inscrit au budget prévisionnel 2023.

La DGS indique que le montant de la compensation a été communiqué après l'envoi des projets de budgets et d'ordre du jour. Pour 2023, la compensation est d'environ 101 000 €, ce qui est inférieure au montant de CVAE 2022, et probablement à ce qu'on aurait dû percevoir en 2023.

## Point 13 : Budgets primitifs 2023

Monsieur LE GOUFFE remercie et félicite Madame RIVET et les services qui ont consenti beaucoup d'efforts en 2022 pour arriver à de bons résultats de reports. L'année 2023 s'annonce plus sereine pour envisager le montage de nouveaux projets.

Monsieur Le Président explique les propositions d'inscriptions budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes. Il rappelle que le ROB 2023 a été présenté au Conseil Communautaire du 6 mars 2023, et que l'élaboration des budgets a été travaillée depuis le début de l'année avec la Vice-Présidente aux finances, la commission finances (réunion du 21 février 2023) et le bureau des maires (réunion du 27 mars 2023)

Les taux d'imposition 2023 ont été votés précédemment ce jour (taxes directes locales, TEOM et GEMAPI).

Monsieur le Président indique qu'une note explicative (annexe 9), jointe à la présente délibération a été transmise par mail aux élus, ainsi que les projets de budgets dans leur intégralité. Une version papier est disponible pour consultation au siège de la Communauté de Communes. Il présente les différents chapitres et détails du budget primitif 2023 concernant le budget principal et les sept budgets annexes.

Les propositions budgétaires peuvent être synthétisées ainsi :

2023								
B.P.RNCPAL	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	3 672 596,44			3 672 596,44	3 473 100,00	199 496,44		3 672 596,44
Investissement	387 677,66	143 583,04	3 189,30	534 450,00	354 297,05		180 152,95	534 450,00
B.A. LOGEMENTS	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	42 900,00 €			42 900,00	42 900,00 €			42 900,00
Investissement	53 104,06 €	50 258,10 €		103 362,16	103 362,16 €			103 362,16
B.A. BOULANGERIE	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	16 749,81			16 749,81	12 628,00	4 121,81		16 749,81
Investissement	16 866,53			16 866,53	7 000,00	9 866,53		16 866,53
B.A. OT	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	66 651,08 €			66 651,08	41 966,61 €	24 684,47 €		66 651,08
Investissement	8 658,87 €			8 658,87	1 000,00 €	7 658,87 €		8 658,87
B.A. Z.A.E.	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	145 800,00	531,67		146 331,67	146 331,67			146 331,67
Investissement	125 000,00 €	120 333,27		245 333,27	245 333,27			245 333,27
B.A. SPANC	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	43 102,00 €			43 102,00	35 420,00 €	7 682,20 €		43 102,20
Investissement	10 727,73 €			10 727,73	650,00 €	10 077,73 €		10 727,73
B.A. SPAC	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	425 000,00 €			425 000,00	424 612,83 €	387,17 €		425 000,00
Investissement	372 876,41 €		1 485,00	374 361,41	155 000,00 €	219 361,41 €		374 361,41
B.A. EAUPOTABLE	DEPENSES				RECETTES			
	Dép. de l'exercice	Report	RAR	Total section	R.de l'exercice	Report	RAR	Total section
Fonctionnement	831 276,53 €			831 276,53	740 500,00 €	90 776,53 €		831 276,53
Investissement	960 939,37 €		3 712,50	964 651,87	630 000,00 €	334 651,87 €		964 651,87

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le budget principal 2023 et les budgets annexes suivants : immeubles locatifs, boulangerie, office de tourisme, ZAE, SPANC, SPAC et eau potable.

#### Point 14 : Projet de Réseau de chaleur de Châteauneuf la Forêt

Monsieur Le Président laisse la parole à Madame RIVET qui rappelle les raisons ayant poussé la commune de Châteauneuf la Forêt à réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'un réseau de chaleur, avec entre autre le problème de la chaudière commune et vieillissante pour le gymnase intercommunal et la salle communale Bartholdi. La Commune a donc sollicité le SEHV pour faire réaliser une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur.

Elle explique que 3 scénarios ont été envisagés avec plus ou moins de bâtiments à raccorder. Le scénario 1 est écarté car présentant trop de contraintes, mais la commune n'a pas encore fait son choix entre les scénarios 2 et 3.

Les tarifs de revente de l'énergie présentés sont provisoires. Ils seraient de l'ordre de 110 ou 120 €/MWh selon le scénario retenu.

Madame RIVET explique que la commune de Châteauneuf la Forêt a besoin d'un engagement des partenaires dont la communauté de communes Briançonnais pour continuer à travailler le projet.

Monsieur DAUDE demande qui gèrera le fonctionnement de ce futur réseau de chaleur ? Madame RIVET répond qu'une entreprise spécialisée fera la maintenance et que si possible, la gestion quotidienne sera assurée en régie. Monsieur DAUDE indique que c'est un vrai métier et que pour exemple, la cartonnerie fait appel à une société spécialisée pour l'ensemble des missions.

Monsieur RAIGNE demande si l'isolation du gymnase est prévue ou non dans le dimensionnement de la chaudière ? Madame RIVET répond que non, car comme indiqué en 2022 et précédemment, la communauté de communes n'a pas, pour le moment, les moyens de réaliser ces travaux. Par contre, la rénovation énergétique de la salle Bartholdi a été prise en compte dans cette étude. Mais alors, la chaudière ne sera-t-elle pas surdimensionnée lorsque ces travaux seront réalisés ? Monsieur LE GOUFFE indique que l'ATEC a été sollicitée pour relancer une nouvelle version d'une pré-étude de rénovation du gymnase, mais qu'effectivement la communauté de communes et la commune de Châteauneuf la Forêt n'avanceront probablement pas à la même vitesse chacun sur la partie de bâtiment leur incombant.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **OPTÉ** pour un raccordement du gymnase au futur réseau de chaleur de Châteauneuf la Forêt.

#### Point 15 : Attribution du marché de travaux de remplacement de conduites d'alimentation en eau potable sur la commune de La Croisille sur Briançonnais

Monsieur Le Président laisse la parole à Monsieur COUEGNAS, Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement qui rappelle que des travaux urgents doivent être réalisés sur la commune de La Croisille sur Briançonnais afin de remplacer l'ensemble des canalisations d'eau potable en fonte datant des années 40 sur l'unité de distribution du bourg, soit environ 4300 ml. Il s'agit d'une urgence sanitaire faisant suite à la mise en évidence d'une contamination au plomb sur l'eau distribuée au cours d'un contrôle sanitaire de juin 2022.

Conformément à la délibération 2022-77, un cahier des charges a été établi fin 2022 et un appel d'offres a été lancé le 16 janvier 2023 afin de déterminer l'entreprise qui réalisera les travaux, dont le démarrage est envisagé en juin 2023.

Il donne lecture des principales conclusions du rapport d'analyse des offres et indique que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 mars 2023 propose au Conseil communautaire de retenir la variante 1 présentée par l'entreprise SADE. En effet, même si cette solution se classe deuxième à la combinaison des critères. Elle obtient la meilleure note pour la valeur technique. Elle est légèrement plus chère que la variante 2 (toujours proposée par l'entreprise SADE), mais elle a l'avantage de prévoir des conduites en fonte dans le bourg : durabilité, résistance mécanique et détection aisée des fuites. De plus, malgré un écart de prix de 37 250,20 € H.T., le montant du marché reste inférieur au montant estimatif.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les travaux décrits ci-dessus à l'entreprise SADE CGTH, ZI du Ponteix, 3 rue des Tramways, 87220 FEYTIAT ;
- **DECIDE** de retenir la variante 1 de l'entreprise SADE pour un montant de 412 913,70 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à poursuivre la consultation des établissements bancaires pour réaliser les emprunts nécessaires à ce projet ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

## Point 16 : Affaires diverses

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée du souhait formulé le 2 avril 2023 par Monsieur CHANGION de démissionner de son poste de délégué au Syndicat Vienne Combade (SVC).

Il fait appel à candidature, afin d'essayer de proposer un nouveau représentant au comité syndical de SVC prévu le 4 avril 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **DE DESIGNER** les conseillers communautaires suivants pour représenter la communauté de commune Briance Combade à SVC :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Dominique DAUDE Franck FOUR Jean-Gérard DIDIERRE Yves LE GOUFFE Henri LAVAUD Roland LEYGNAC Gilles MATINAUD Jean-Claude SAUTOUR	Didier BROUSSE Joël FORESTIER Dominique LAUBARY Joe WAMPACH

Prochain bureau prévu le 24 avril à 19h

Prochain conseil communautaire prévu le 15 mai à 19h

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

*Le Président de séance :*

*Les secrétaires de séance :*